**Conditions Générales de Vente –**

**WILD WILD OUEST CAMP EDITION DUO**

**du 29 au 31 Mai 2026 / La Croix aux Liards**

Bienvenue dans l'univers du **WILD WILD OUEST CAMP.** Ce week-end est orchestré par Pole Dance Dinan en étroite collaboration avec Amandine Parin, gérante d'Upside Down Rennes soulignant ainsi une alliance entre les deux entités. Avant de vous élancer dans cette expérience unique, nous vous prions de prendre connaissance des Conditions Générales de Vente (CGV) qui encadrent votre participation à cet événement. La société Pole Dance Dinan assume la responsabilité des Conditions Générales de Vente (CGV) liées à cet événement.

**Préambule**

Pole dance Dinan est une société à responsabilité limitée au capital social de 6.000 euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Malo sous le numéro B 900 598 996 dont le siège social est situé au 9 rue de la chaux, 22100 DINAN, représentée par Mathilde PLAYON en sa qualité de Gérante.

**Art. 1 – Objets des conditions générales de vente**

**1.1** Les présentes conditions générales de vente régissent conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce**,** la vente de la prestation **WILD WILD OUEST CAMP** (dite « **WWOC ») ** commercialisée par la société POLE DANCE DINAN et son partenaire au travers de son site internet *www.lapetitesauvagere.bzh* et de la page *wwww.wildwildouestcamp.fr (.com)* crée à destination du **WWOC.**

**1.2** Toute inscription et/ou achat du programme **WWOC** proposés sur ces sites ainsi que sur la plateforme de réservation en ligne DECIPLUS dédiée au paiement de celle-ci implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur dit **« le client »** des présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document.

**1.3** Elles sont donc acceptées dès le premier paiement versé (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (sont acceptés : paiement en ligne par prélèvement automatique sur compte bancaire ou prélèvement par carte bancaire). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de documents émanant de POLE DANCE DINAN impliquent la connaissance et l'acceptation des présentes CGV

**1.4** Attention : Les ventes de prestations **WWOC** ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-21 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance.

**Art. 2 – champs et durée d'application des conditions générales de vente**

**2.1** Les conditions générales s'appliquent auprès d'acheteurs qu'ils soient professionnels ou particuliers (ci- après, « le Client »), désirant acquérir ou bénéficier des prestations de services (ci-après, les « Services ») proposés par la société dans le cadre du programme **WWOC**. Elles précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison, et de gestion des éventuels retours des services commandés par le Client ainsi que les conditions d'annulation des commandes de services proposés par POLE DANCE DINAN et son partenaire au Client, notamment à partir des sites cités ci-dessus.

**2.2** Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés par la société. Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du **25.12.2025**

**2.3** La revente ou la distribution de produits et services achetés sur le site www.lapetitesauvagere.bzh, *wwww.wildwildouestcamp.fr (.com)* est strictement interdite. Les présentes Conditions Générales de Vente expriment l'intégralité des obligations des parties. Aucune condition générale ou spécifique communiquée par le Client ne pourra s'intégrer aux présentes Conditions Générales de Vente.

**Art.3 – Vente à emporter**

Les produits et services présentés sur le site www.lapetitesauvagere.bzh et la page *wwww.wildwildouestcamp.fr (.com)* sont uniquement vendus dans le cadre d'une « vente à emporter », ce qui signifie qu'aucune livraison n'est effectuée par la société Pole Dance Dinan et son partenaire. Le Client doit absolument venir retirer les produits commandés, pendant les jours et horaires associé à la commande, à l'adresse qui lui sera communiqué. En outre, la date de retrait et de validité du produit seront inscrite dans le mail de confirmation de la commande envoyée par la société.

**Art.4 – Informations précontractuelles**

Le Client reconnait avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations listées à l'article L221-5 du code de la consommation. Sont transmises au Client, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Services et de l'offre;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par la société pour le traitement des réclamations ;

- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel la société s'engage à exécuter le Service ou l'offre, à remettre le Produit quel que soit son prix et toute autre condition contractuelle

- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée et les conditions de sa résiliation.

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;

- les informations relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles.

- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;

- Les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit et formulaire type de rétractation), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée et les conditions de sa résiliation.

**Art. 5 – Réservation d'une prestation WWOC**

**5.1 L'offre :** Les informations données sur le site www.lapetitesauvagere et *wwww.wildwildouestcamp.fr (.com)* relatives au programme **WWOC**, aux conditions de paiement et conditions d'annulation, constitue l'offre. La société POLE DANCE DINAN et son partenaire se réserve la possibilité de modifier certains éléments constituant l'information préalable.

**5.2** Activités sportives et manuelles : POLE DANCE DINAN et son partenaire attirent l'attention sur la nécessité du bénéficiaire de l'offre de s'enquérir, avant la commande de la prestation, de son aptitude à en bénéficier en prenant toutes les précautions que son état de santé impose, de sorte que la responsabilité de la société POLE DANCE DINAN et son partenaire ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident.

**5.3 Réservation :** Condition de la commande : Le Client doit être majeur au moment de la passation de la commande.

**5.4** Les ventes de prestations WWOC ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L 121-21 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance. Par conséquent, toute réservation réalisée en ligne ou par email (pour l'offre spécifique duo) est définitive pour le client. L'annulation ne sera possible que dans les conditions d'annulation mentionnées dans l'article 9 ci-après. La réservation ne sera effective

qu'à la réception du paiement par l'entreprise POLE DANCE DINAN

**5.5** La remise de toute information relative au WWOC réservé s'effectuant par courrier électronique, le client devra communiquer, lors de son inscription, une adresse électronique valable et consulter régulièrement sa boîte mail.

**5.6** Le client doit informer POLE DANCE DINAN, par écrit et pendant son processus de réservation (dans l'encart dédié), de toute particularité le concernant et susceptible d'affecter le bon déroulement du WWOC (régime alimentaire spécifique, allergies etc.).

**5.7** L'inscription du client ne sera effective qu'après la confirmation par la société de la disponibilité des produits/services réservés. Cette confirmation sera adressée au client par courrier électronique. Pour que la réservation soit acceptée, le contrat de réservation doit être accompagné d'un règlement d'au moins 1/3 ou 1/4 du coût total du séjour. Le solde devra parvenir au maximum 7 jours avant le début du séjour. Si le solde n'est pas parvenu à la date indiquée, POLE DANCE DINAN se réserve le droit d'annuler la réservation en conservant les acomptes versés.

5.8 Attention : Les prestations proposées sont soumises à un nombre minimum de participants indiqué sur les sites. Si le nombre minimum de participants est atteint au moment où le client valide sa commande, l'inscription est définitive. Le client recevra un mail de confirmation de commande, et à la suite un mail confirmant le maintien du WWOC, et recevra toutes les informations nécessaires à l'organisation de ce dernier. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint au moment de la réservation par le client, la demande de l'Utilisateur restera en option jusqu'au moment où le nombre minimal requis sera atteint, au plus tard 15 jours avant le début du WWOC. POLE DANCE DINAN et son partenaire informeront le client et lui adresseront alors un mail de confirmation de sa réservation. En cas de non atteinte du nombre minimum de participants, comme en cas d'indisponibilité de tout ou partie des prestations réservées, le client en sera immédiatement informé et sa demande de réservation sera considérée comme caduque. La somme payée par le client lui sera alors intégralement remboursée sans qu'il puisse prétendre à une quelconque autre indemnisation.

**Art. 6 – Le prix 6.1** Le prix comprend :

- Les activités sportives, danses, activités manuelles et petits matériels et l'accès aux différents espaces durant la pratique autorisée,

- L'hébergement durant 2 nuit en chambre individuelle ou en chambre partagée selon la formule choisie

- La restauration (petit déjeuner – déjeuner – diner – collations)

- Les animations

- L'accès aux extérieurs du domaine

Les prix du **WWOC** ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'annonce de ce dernier. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de parution de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire. Les promotions et réductions ne sont ni cumulatives, ni rétroactives. Le prix du stage est forfaitaire, les arrivées tardives, les départs prématurés ou les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement.

**6.2** Sauf mention contraire du descriptif, le prix affiché ne comprend pas :

- Le transport

- Les assurances RC et corporelles accidents individuelles

- Vos demandes personnelles

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription avec réception d'une facture.

**6.3** Conditions spécifiques pour le Tarif Early Bird **: Les réservations effectuées avec le Tarif Early Bird sont fermes et définitives.**

- Aucune n'est possible pour ce type de réservation.
- Aucune annulation ou remboursement n'est accordé, quelles que soient les circonstances.

**Art. 7 – La commande**

**7.1 Condition de la commande :** Le Client doit être majeur au moment de la passation de la commande.

**7.2** En commandant la prestation **WWOC,** le Client certifie qu'il s'est assuré qu'il n'est l'objet d'aucune contre-indication à la pratique du sport, de la danse et plus particulièrement des activités proposées à savoir notamment la danse en talon, le stretching, la danse acrobatique, la gymnastique, la pratique du renforcement musculaire, et différents types de danses en général

**7.3** Processus de commande : L'inscription se fait exclusivement par la plateforme de réservation DECIPLUS, hébergée sous le lien suivant (accessible depuis internet. https://member- app.deciplus.pro/#/poledancedinan/signIn?to=home) via le compte personnel de l'élève ou encore via l'application de réservation EXPLOR DECIPLUS / code centre poledancedinan. Le Client qui souhaite acheter un produit ou service en ligne doit

obligatoirement suivre la procédure décrite ci-après. Le Client doit remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou s'identifiera grâce à son compte Client s'il en possède déjà un. Le Client doit remplir le bon de commande en ligne en donnant toutes les références des produits choisis, ainsi que les quantités souhaitées ; ainsi que pour les prestations de service. Le Client doit remplir le bon de réservation en ligne en donnant toutes les références nécessaires (et à titre d'exemple : date et horaire de réservation, nom du cours, etc.). Le Client vérifie le détail de sa commande et son prix total. Il a la possibilité de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer, dans un second temps la commande.

**7.4** La validation de la commande entraîne l'acceptation des Conditions Générales, la reconnaissance d'en avoir eu une parfaite connaissance et, le cas échéant, la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. Les informations et renseignements communiqués par le Client lors de la commande engagent celui-ci. En cas d'erreur(s) de saisie, la société POLE DANCE DINAN et son partenaire ne sauraient être tenues responsable des conséquences que cela engendrerait et de l'impossibilité d'assurer la prestation, à titre d'exemple.

**7.5** Signature électronique : La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du Client et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord de celui-ci et constituent une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les cas limitativement prévus dans le présent contrat. En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, le Client est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter la société.

**7.6** Toute commande passée à la société devra faire l'objet d'une confirmation par cette dernière pour que la commande soit définitivement acceptée. La confirmation de la commande sera adressée par mail au client dans les plus brefs délais, sous réserve de la fourniture par le client, d'une adresse mail valide ne faisant l'objet d'aucune restriction d'utilisation (adresse mail professionnelle par exemple). Dans ce cas précis, la société ne saurait être tenue responsable de la non réception de la confirmation de la commande reprenant l'ensemble des informations contractuelles et emportant preuve de la transaction. Pour toute question relative au suivi d'une commande, le Client doit envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@lapetitesauvagere.bzh.

**7.7** Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la société ainsi que les serveurs de ses établissements bancaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

**Art. 8 – Modalités de paiement**

**8.1** Paiement IMPORTANT : Le prix de la commande peut être payé en plusieurs versements ou prélèvement selon un échéancier définit d'un commun accord avec la société. Pour toute

souscription de ces services, il sera demandé au client un RIB afin de mettre en place les virements SEPA ou de renseigner sa carte bancaire (dont les données ne seront pas conservées par la société mais par le système de paiement en ligne PAYLINE).

La société POLE DANCE DINAN propose des facilités de paiement pour son programme **WWOC** sous la forme d'un étalement du montant total de la formule. Ces facilités de paiement sont proposées à titre gracieux et facultatif. Le montant total est toutefois, et sans exception, dû en intégralité à la société POLE DANCE DINAN dès le premier paiement. De ce fait, le client ne peut interrompre ou bloquer les paiements programmés.

**8.2** La société met à la disposition du client différents moyens de paiement offrants un maximum de sécurité et de garanties : Par carte bancaire ou privative (Carte Bleue, carte Visa, Eurocard/Mastercard), en indiquant directement dans la zone prévue à cet effet (saisie sécurisée par cryptage SSL) le numéro de la carte sans espace. Par Prélèvement (Mandat SEPA) après accord et signature du client : La mise en place de la demande de prélèvement via la plateforme directement de la part du client nécessite ensuite l'envoi par mail de ses coordonnées bancaires et personnelles à l'adresse contact@lapetitesauvagere.bzh . Dans le cas où ses dernières ne seraient pas envoyées, le client ne pourrait alors pas bénéficier des services et accéder aux prestations. Sans nouvelle de sa part malgré plusieurs relances par mail, le client se verra suspendre l'accès aux services. Le Client garantit à la société qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi, lors de la validation du bon de commande.

**8.3** Une facture sera remise au client sur simple demande et une facture sera automatiquement déposé sur le profil du client en ligne. Aucun frais supplémentaires, supérieurs aux coûts supportés par la société pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client sauf en cas de frais bancaires pour impayés.

**8.4** En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations de services, le client doit verser à la société POLE DANCE DINAN une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réception des prestations. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014). Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

**8.5** Tout incident de paiement devra être rapidement traité par le client, et si nécessaire un autre moyen de paiement doit être rapidement proposé à la société par le biais de son site web, ou par email à l'adresse contact@lapetitesauvagere.bzh . Tout incident de paiement non résolu malgré les relances effectuées par la société entrainera automatiquement l'application de taux d'intérêt. Si le client n'a pas résolu l'incident de paiement après un délai d'un mois, la

société POLE DANCE DINAN sera alors en droit de le poursuivre par tous les moyens légaux à sa disposition.

**8.6 Défaut de paiement** Le non-paiement du prix de la formule à l'échéance du 16 Octobre 2025 autorisera POLE DANCE DINAN à considérer la réservation client comme annulé du fait du client au jour du départ et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date, soit 100 % du montant indiqué sur la facture.

**Art. 9 – Modification ou annulation**

**9.1 MODIFICATION De votre fait - Avant le départ** Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le séjour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Toute modification du nom d'un participant ou susceptible d'impacter le week-end est à considérer avec la société. Demande de modification de l'activité sportive lors des séjours : Les intervenants sportifs du séjour (coachs sportifs, professeurs de danse) décideront du changement ou non du programme de cours. Elles seront les seules personnes habilitées et reconnues par POLE DANCE DINAN et son partenaire pour changer toute activité sportive du séjour.

**9.2 MODIFICATION du fait de POLE DANCE DINAN et son partenaire - Avant le départ**

POLE DANCE DINAN peut être contraint de devoir modifier un élément du programme prévu sur le séjour en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou de la sécurité des participants. La société informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

**9.3 MODIFICATION du fait de POLE DANCE DINAN et son partenaire - Après le départ**

Durant le séjour, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement du programme **WWOC** sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

**9.4 ANNULATION De votre fait avant départ**

Toute notification d'annulation doit être faite par email accompagné d'une lettre recommandée auprès de POLE DANCE DINAN : POLE DANCE DINAN, A l'attention de Madame PLAYON, 9 rue de la chaux, 22100 DINAN. Le cachet de la poste faisant foi

Dans tous les cas, la société retiendra des frais de pénalités calculés sur le prix total du séjour

**30 % du montant de la prestation** entre 60 et 30 jours avant la date du 29 Mai 2026

**50 % du montant de la prestation** entre 29 et 16 jours avant la date du 29 Mai 2026

**75 % du montant de la prestation** entre 15 et 7 jours avant la date du 29 Mai 2026

**100% du montant de la prestation** à moins de 7 jours

**9.5 ANNULATION De votre fait pendant le séjour**

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non-consommée quelle que soit la cause, hors le cas de la force majeure tel que défini à l'article 16 ci-après ne donnera lieu à aucun remboursement. Pour tous cas de force majeure, un justificatif sera demandé avant le remboursement.

**9.6 ANNULATION Du fait de POLE DANCE DINAN et de son partenaire**

Pole Dance Dinan peut être exceptionnellement contraint d'annuler le WWOC si :

● le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, POLE DANCE DINAN vous en informera au plus tard 15 jours avant le départ,

● les conditions de sécurité l'exigent,

● en cas d'événements imprévisibles. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau séjour dans les meilleurs délais. Tout coût supplémentaire restera à votre charge. En cas de refus de ce nouveau séjour, POLE DANCE DINAN remboursera les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

**Art.10 - Transports**

Pole Dance Dinan et son partenaire ne propose, à ce jour, aucun programme **WWOC** incluant le transport de votre ville au lieu du séjour. Pole Dance Dinan n'a aucune obligation à prendre en charge les clients.

**Art.11 – Règles de vie et de vigilance**

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme **WWOC** afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie sur un séjour. POLE DANCE DINAN se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre. POLE DANCE DINAN rappelle que l'introduction d'alcool est interdite, si et seulement si cela a été validé par les intervenants. Une caution garantissant le bon usage du matériel sportif mis à votre disposition peut vous être demandée à votre arrivée. Cette caution

ne prend pas en charge les éventuels frais supplémentaires de réparation ou de remplacement du matériel

**Art.12 – Niveaux techniques**

Les programmes sportifs ne sont pas classés selon des critères d'intensité, l'activité étant ouvert à tous les niveaux mais chaque participant doit se conformer aux règles de prudence propres à la pratique d'activités physiques. Nous vous invitons vivement à solliciter les organisateurs en amont de votre réservation si vous souhaitez de plus amples informations mais également à prendre connaissance des documents éventuellement obligatoires pour certaines activités (certificat médical, assurance etc...).

**Art.13 - Matériel**

**13.1** Les matériels fournis varient d'une activité sportive à l'autre au sein d'un même WWOC. Pour certaines activités seul le matériel collectif ou "lourd" est prévu (Tapis, Chaises…) vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription comme le type de matériel individuel à emporter (chaussures, genouillères, grip…).

**13.2** Important : Tout matériel sportif ou effets personnels vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol, de dommages ou de détériorations lors du programme **WWOC**. La responsabilité de POLE DANCE DINAN et son partenaire ne pouvant être recherchée à ce titre. Le matériel confié par POLE DANCE DINAN et son partenaire est sous votre responsabilité. En cas de détérioration de celui-ci, vous serez redevable du montant de la réparation ou de remplacement avant votre départ du WWOC.

**Art.14 – Assurances**

**14.1** Le client reconnaît avoir été informé par POLE DANCE DINAN de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer conformément à l'article L 321-4 du Code du sport.

**14.2** Le client reconnaît avoir été informé par POLE DANCE DINAN de l'intérêt que présente l'obligation de souscription d'un contrat d'assurance pour les dommages causés ou subis lors d'incidents n'ayant pas de rapport direct avec la pratique des activités et ne résultant pas d'une faute d'un intervenant ou d'une défaillance du matériel.

**14.3** Le client a donc **l'obligation** de souscrire une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile personnelle, et la **responsabilité** de souscrire une police d'assurance couvrant leur assurance santé, leur assurance voyage et annulation, leur corporelle accident pour toute la durée du WWOC. Les garanties au titre de l'annulation, de l'interruption, des incidents et accidents corporels ne sont pas incluses dans le coût du WWOC.

**14.4** Pole Dance Dinan souscrit à une assurance professionnelle de Responsabilité Civile et chaque intervenant dispose d'une responsabilité civile professionnelle.

**14.5** Pole Dance Dinan et ses partenaires ne sauraient être responsable des dommages directs ou indirects subis par le Client lorsque le comportement de ce dernier en est à l'origine ou a concouru au dommage qu'il prétend subir.

**14.6** Pole Dance Dinan et ses partenaires ne peuvent nullement être tenues responsables en cas de perte ou d'endommagement de biens personnels ou d'objets de valeur durant le WWOC.

**14.7** Pole Dance Dinan et ses partenaires ne peuvent être tenues responsables en cas de force majeur ou de situations qui échappent à leur contrôle. Cela couvre les catastrophes naturelles, la guerre, la fermeture des aéroports, les troubles civils, les accidents ou erreurs dus à des tiers, y compris les fournisseurs, les sous-traitants. Se référer à la liste des cas de force majeur. (Article 1218 du code civil)

**14.8** Pole Dance Dinan et ses partenaires ne sont pas responsables de la sécurité et de la sûreté des participants durant leur séjour WWOC et durant le voyage personnel de chaque participant vers et depuis le WWOC.

**14.9** Pole Dance Dinan et ses partenaires ne peuvent être tenues responsables des pertes, dommages, blessures, maladies ou décès qui peuvent survenir pendant ou suite au WWOC. La souscription d'une assurance adéquate est de la responsabilité des participants. Les participants renoncent à toute réclamation contre les organisateurs et enseignants pour une telle perte, dommage, blessure ou décès.

**14.10** Les participants s'engagent à ne pas avoir de comportements qui puissent représenter une nuisance ou une gêne durant le séjour pour les tiers. Les participants s'engagent à respecter l'usage des lieux. Elles s'engagent à remplacer tous les objets endommagés ou manquants avec des articles de même nature et de valeur égale.

**14.11** Pole Dance Dinan et ses partenaires ne sont pas responsables des blessures qui peuvent survenir lors de l'utilisation des installations du lieu d'hébergement ou lors de la participation des activités proposées durant le WWOC.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 1. Décharge

En tant que participante au WWOC, je déclare être en parfaite condition physique, mentale et émotionnelle pour pratiquer la pole dance, le hamac acrobatique, le cerceau, une activité sportive de stretching et de mobilité articulaire ainsi qu'une activité sportive quelconque non listée ci-dessous, et pour prendre part à toutes les activités qui seront proposées durant le WWOC. J'agrée qu'il est de mon entière responsabilité d'évaluer le risque qu'une activité peut représenter pour moi, de respecter les consignes de sécurité des enseignants et de ne pas me mettre dans une situation à risque. La pratique d'une activité aérienne, comme la pratique de toute forme d'exercice, pouvant causer ou aggraver des problèmes physiques, il est de ma responsabilité de prendre un avis médical et de prévenir Pole Dance Dinan et ses partenaires de ce qui pourrait limiter ma participation au WWOC. J'assume l'entière responsabilité de ma participation aux cours, animations et renonce à toutes plaintes qui concerneraient la responsabilité de Pole Dance Dinan et ses partenaires

### 2. Allergies alimentaires

En cas d'allergies alimentaires je suis entièrement responsable de prévenir au préalable Pole Dance Dinan et ses partenaires de mes allergies et intolérances et de vérifier par moi-même en cas de doute auprès du personnel en cuisine les ingrédients utilisés dans la préparation des plats.

### 3. Droit à l'image

Durant le WWOC, Pole Dance Dinan, ses partenaires ou autres participantes peuvent prendre des photos ou vidéos sur lesquelles je peux apparaître. En participant au WWOC DUO, j'accepte que ces photographies ou vidéos puissent être utilisées par Pole Dance Dinan, ses partenaires à des fins promotionnelles, éducatives et d'information dans des flyers, brochures, newsletters, ou sur des sites internet ainsi que sur les réseaux sociaux, sans compensation de ma part.

### Art.15 - Réclamations

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnées des justificatifs, en nous précisant le n° de votre facture, à l'adresse suivante : POLE DANCE DINAN, A l'attention de Madame Playon Mathilde, 9 rue de la chaux 22100 DINAN Ou par email à contact@lapetitesauvagere.bzh. Toute réclamation après départ, doit être adressée dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour. Passé ce délai,

aucun courrier ne pourra être pris en considération. Vous êtes également tenus de signaler toute non-conformité constatée sur place dans les meilleurs délais

**Art.16 – Force majeur**

L'article 1218 alinéa 1er du code civil issu de l'ordonnance no 2016-131 du 10 févr. 2016 dispose qu'en matière contractuelle, il y a force majeure : « lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. » Si l'événement était prévisible au moment de la formation du contrat, le débiteur a entendu supporter le risque de ne pas pouvoir exécuter son obligation. L'événement doit également être irrésistible, tant dans sa survenance (inévitable) que dans ses effets (insurmontables). »

**Art.17 - Informations nominatives et protection des données personnelles**

La petite sauvagère exerce un traitement de données personnelles destiné à l'exécution de l'offre WWOC et à la gestion de la relation client. Il est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 – RGPD). Le site www.lapetitesauvgere.bzh ne contient pas et n'exploite pas de données personnelles au titre de la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978.

Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu. La plupart des informations fournies dans notre plateforme de réservation en ligne DECIPLUS sont obligatoires. Ces informations servent :

- A l'instruction de votre demande

- A la connaissance clients La demande de données conditionne donc la conclusion du contrat. Elle a un caractère contractuel. La personne concernée est tenue de fournir les données. À défaut, elle ne pourra pas bénéficier des prestations **WWOC** Le responsable du traitement et le destinataire des données est POLE DANCE DINAN. Ce dernier n'a pas l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un tiers. Les données seront conservées uniquement pendant la durée du contrat. Conformément au règlement, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Le client a donc le droit de : de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, de s'opposer au traitement, à la portabilité de ses données, d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Toute demande peut être adresser par écrit :

- à l'adresse suivante : POLE DANCE DINAN - 9 rue de la Chaux – 22100 DINAN

- à l'adresse mail suivante à contact@lapetitesauvagere.bzh A l'occasion de l'utilisation du site www.lapetitesauvagere.bzh ou xxxxxxxxx, peuvent être recueillies : l'URL des liens par l'intermédiaire desquels l'utilisateur a accédé au site, le fournisseur d'accès de l'utilisateur, l'adresse de protocole Internet (IP) de l'utilisateur. En tout état de cause la société ne collecte d'informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site www.lapetitesauvagere.bzh ou www.wildwildouestcamp.fr. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site l'obligation ou non de fournir ces informations.

**Art.18 - Propriété Intellectuelle** En accord avec les lois régissant la propriété intellectuelle (droits de propriété littéraires et artistiques, droits de propriété industriels), les présents sites cités dans nos CGV et tous les éléments, marques, dessins, modèles, logos, graphiques, etc. se trouvant dans les présents sites sont la propriété exclusive de la société Pole Dance DINAN et de ses partenaires, ces derniers ne concédant aucune licence, ni aucun autre droit que celui de consulter le site. La reproduction ou l'utilisation de tout ou partie de ces éléments est seulement autorisée aux fins exclusives d'information pour un usage personnel et privé, toute reproduction et toute utilisation de copies réalisées à d'autres fins étant expressément interdites. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de la société.

**Art.19 - Droit à L'Image**

En acceptant ce contrat, le client autorise Pole Dance Dinan et son partenaire, pour toute la saison, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, le client participant au **WWOC DUO** autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la société et son partenaire sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

**Art. 20 - Loi applicable, Litiges**

Les présentes conditions générales de vente en ligne sont soumises à la loi française, conformément aux directives européennes, nonobstant toute règle relative aux conflits de lois. En cas de litige, les parties privilégieront le règlement à l'amiable. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat entre la société Pole Dance Dinan et une personne physique ou morale considérée comme consommateur, sera porté devant les Tribunaux français, conformément aux dispositions des articles 46 à 48 du NCPC. Pour toute relation contractuelle de type Business to Business entre la société Pole Dance Dinan et une

personne morale, l'attribution des juridictions compétentes est confiée aux tribunaux de Saint Malo.

**Art. 21 – Langue du contrat**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.